

Créations de places de stationnement et plantations d'arbres rue de la Ravinière

Entre la voie d'accès au groupe scolaire La Ravinière et la rue du Bord de la Ravinière, des 2 cotés de la voie.

Stationnement interdit sur ce tronçon.

Dès lundi, la voie est mise en sens unique de circulation, de la rue de Gency vers la rue du Général De Gaulle.

Circulation déviée dans l'autre sens par la rue du Général De Gaulle puis la chaussée Jules César.

Début des travaux

28/10/2024

Fin des travaux

13/12/2024

Contact

Service voirie : 01 34 25 42 29

Documents

[A 576/2024/VOI - réfection des trottoirs et création place de stationnement - rue de la Ravinière](#)